

**AVIS D'ATTRIBUTION**  
**Marché n°2019\_16R : Relance – Acquisition d'un véhicule utilitaire de type  
messagerie avec hayon**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R.2122-2 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°0\_DL\_2018\_044 en date du 31 mai 2018 portant délégations permanentes du Conseil Municipal au Maire et l'autorisation à subdéléguer sa signature dans certains domaines,

Vu la décision DC\_2020\_014 en date du 16 mars 2020 actant, pour cause d'infructuosité, le recours à un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence sur le fondement de l'article R.2122-2 du Code de la Commande Publique,

Considérant le besoin pour la Ville de Mions de passer un marché pour « l'acquisition d'un véhicule utilitaire de type messagerie avec hayon » ;

**DÉCIDE**

Article 1 :

De procéder à la préparation, à la passation, à l'exécution et au règlement du marché de fourniture sous la forme d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable, conformément à l'article R.2122-2 du Code de la Commande Publique, pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire de type messagerie avec hayon.

Article 2 :

De signer le marché n°2019\_16R intitulé « Relance – Acquisition d'un véhicule utilitaire de type messagerie avec hayon » avec l'entreprise SARL A2C AUTOMOBILES – MIONS CAR, situé rue des Albatros à Mions – 69780 pour un montant de 22 900€ HT soit 27 480€ TTC.

Article 3 :

Le marché court à compter de sa date de notification.